

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 3 – domaine et
patrimoine

Sous-domaine : 3.5 – autre
acte de gestion du domaine
public

Objet : chemin des
Tounisses – échange
parcelles et acquisition pour
l'euro symbolique –
délégation de signature

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :
21/06/2024

Date de publication de la
présente délibération :

27 JUIN 2024

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt six du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Absent : Mr BONDOUI Régis,

Secrétaire de séance : Mr RIVIERE Philippe

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération n° 2023-23 en date du 28 septembre 2023, le conseil municipal a accepté sa proposition, à savoir :

- D'échanger la partie référencée 6B d'une surface de 22 m2 contre la partie 7 d'une surface de 37 m2, telles mentionnées sur le plan joint.
- D'acquérir la partie 1 d'une surface de 264 m2 pour l'euro symbolique aux fins d'installation de la défense incendie, telle que mentionnée sur le plan joint.

Compte tenu de son indisponibilité, Monsieur le Maire souhaite charger Mme Christelle BELLEGO, adjointe, de signer l'acte notarié au jour et horaire prévus.

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2023-23 en date du 28 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, accepte la proposition de Mr le Maire :

- Mme Christelle BELLEGO est chargée de la signature des actes et documents relatifs au dossier ci-dessus indiqué.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL



Signé par Christophe Pradel, maire, le 27 juin 2024